AIINB



PMC – À noter en janvier

Les étapes nécessaires à la réalisation du programme de maintien de la compétence (PMC) sont similaires à la démarche infirmière. Chaque année, l'infirmièr(e) doit évaluer sa pratique, déterminer ses besoins d'apprentissage, élaborer et mettre en œuvre un plan d'apprentissage et en évaluer les effets sur sa pratique infirmière.

À ce point, vous devriez avoir terminé votre autoévaluation et avoir identifié au moins un énoncé descriptif sur lequel vous concentrer en 2026, et élaboré votre plan d'apprentissage. Les ressources suivantes peuvent vous aider à planifier vos activités du PMC ainsi qu'à élaborer et à mettre en œuvre votre plan d'apprentissage :

- Guide de planification annuelle du PMC
- 5 étapes vers un plan d'apprentissage efficace

Pour des instructions pour accéder les composantes du PMC, consulter le Guide au Programme de maintien de compétences (PMC).